Procès-verbal
De conseil municipal
Séance du 5 juin 2020

Membres présents : M. Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL, M Eric WINTER, M Julien CHENARD, Mme Colette GENDROT, Mme Isabelle LEBRETON, M Pascal FORTIN, Mme Jocelyne MISERIAUX, M Anthony LEBRETON, Mme Gwénaëlle RENOUX, M Eric TOULY, Mme Aline GIACALONE, Mme Elodie PETITJEAN, Mme Céline MARSAIS et M Edmond LEVEQUE.

Membres absents excusés : sans objet

Membres absents : sans objet

Elodie PETITJEAN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Modification du lieu de réunion

Considérant le contexte sanitaire, les préconisations du conseil scientifique du 08-05-2020 et pour permettre d'accueillir le public, la réunion se déroule à la salle polyvalente Auguste Pavie

Répartition des élus au sein des commissions communales

Affaires scolaires Jeunesse et sport

Responsable ; Cédric Daniel
Membres élus : Daniel Bordier, Gwénaëlle Renoux, Céline Marsais, Elodie Petitjean

Communication – Culture

Responsable : Eric Winter
Membres élus : Daniel Bordier, Aline Giacalone,

CCAS – Action Sociale

Président : Daniel Bordier
Responsable : Cédric Daniel
Membres élus : Isabelle Lebreton, Gwénaëlle Renoux, Elodie Petitjean

Travaux – Habitat – Voirie- Sécurité routière et bâtiments

Responsable : Julien Chenard
Membres élus : Daniel Bordier, Jocelyne Misériaux, Eric Touly, Aline Giacalone

Animations communales – Gestion de la salle Pavie

Responsable : Colette Gendrot
Membres élus : Daniel Bordier, Jocelyne Misériaux, Isabelle Lebreton, Elodie Petitjean

Mise en valeur du patrimoine - Fleurissement

Responsable : Julien Chenard
Membres élus : Daniel Bordier, Céline Marsais

Carte communale/PLUI – Affaires foncières et agricoles – Lotissements

Responsable : Daniel Bordier
Membres élus : Julien Chenard, Anthony Lebreton, Edmond Lévêque

Environnement – Assainissement

Responsable : Julien Chenard
Membres élus : Daniel Bordier, Anthony Lebreton, Isabelle Lebreton

Finances – Appel d'offres

Responsable : Daniel Bordier
Membres élus : Cédric Daniel, Julien Chenard, Edmond Lévêque

Commission de contrôle des listes électorales :

Responsable : Isabelle Lebreton
Délégué de l'administration : Angéline Palierne

Délégué du tribunal d'instance : Evelyne Lévêque

CCID :

Responsable : Daniel Bordier
6 commissaires titulaires + 6 commissaires suppléants (24 noms à proposer au service des impôts qui retiendra 12 commissaires)
Volontaires Pascal Fortin, Edmond Lévêque, Cédric Daniel, Jocelyne Misériaux, Isabelle Lebreton, Eric Touly

Développement économique

Responsable : Daniel Bordier
Membres élus : Eric Touly, Colette Gendrot, Pascal Fortin, Aline Giacalone, Eric Winter, Julien Chenard.

Une invitation à destination des personnes non élues désireuses d'intégrer les commissions communales sera diffusée dans la Lettre aux Thourisiens du 17 juin.

Représentation de la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de Retiers (SIGC)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de l'installation d'une nouvelle assemblée, il est nécessaire de désigner des délégués qui siègeront au comité du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Collège de RETIERS.

Après délibération le conseil désigne Cédric Daniel et Gwénaëlle Renoux en qualité de délégués pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Collège de RETIERS.

Représentation de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des eaux de la Forêt du Theil (SIEFT)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de l'installation d'une nouvelle assemblée, il est nécessaire de désigner des délégués qui siègeront au comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil.

Après délibération le conseil désigne Edmond Lévêque en qualité de délégué titulaire et Isabelle Lebreton en qualité de délégué suppléantes pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil.

Représentation de la commune au sein du Syndicat Intercommunal à vocation Unique du centre de Secours du Pas (SIVU)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de l'installation d'une nouvelle assemblée, il est nécessaire de désigner des délégués qui siègeront au comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de gestion du centre de secours du Pas.

Après délibération le conseil désigne Messieurs Daniel BORDIER et Edmond Lévêque en qualité de délégués titulaires et Madame Colette Gendrot en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion du centre de secours du Pas.

Représentation de la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energie (SDE35)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de l'installation d'une nouvelle assemblée, il est nécessaire de désigner un délégué qui siègera au comité du Syndicat Départemental d'Energie.

Après délibération le conseil désigne Eric Winter en qualité de délégué pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat Départemental d'Energie.

Représentation de la commune au sein du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré (SUPV)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de l'installation d'une nouvelle assemblée, il est nécessaire de désigner des délégués qui siègeront au comité du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré.

Après délibération le conseil désigne Monsieur BORDIER Daniel en qualité de délégué titulaire et Eric Touly en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré.

Représentation de la commune au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de l'installation d'une nouvelle assemblée, il est nécessaire de désigner des délégués qui siègeront au comité du SMICTOM.

Après délibération le conseil désigne Gwénaëlle Renoux en en qualité de délégué titulaire et Elodie Petitjean en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du SMICTOM.

Représentation de Roche aux Fées Communauté au sein du Syndicat Intercommunal du Bassin du Semnon (SIBS)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lors de l'installation d'une nouvelle assemblée, il est nécessaire de désigner des délégués qui siègeront au comité du SIBS. Suite au transfert de la compétence GEMAPI à Roche aux Fées Communauté, la commune propose 2 délégués pour représenter Roche aux Fées communauté au sein du SIBS. Roche aux Fées communauté désignera ensuite parmi ces propositions quels seront ces délégués au sein du SIBS

Après délibération le conseil désigne Monsieur Eric WINTER en qualité de délégué titulaire et Edmond Lévêque en qualité de délégué suppléant pour représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante du SIBS.

Représentant de la commune dans les organismes extérieurs

Correspondant défense : M Eric Winter est désigné correspondant défense.
Association Miescisko : Eric Winter est volontaire pour représenter la commune au sein de l'association Miescisko-Pologne

Citoyens de la paix

Mme Colette Gendrot et M Eric Winter, citoyens de la paix, représenteront le conseil municipal au sein de l'association des anciens combattants.

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.
Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, pour la durée de ce mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. La loi Engagement et proximité a prévu une augmentation de 30% des indemnités (financée par le budget communal sans compensation de l'Etat)
Pour les communes de 500 à 999 habitants :

- L'indemnité maximale allouée au maire est fixée à 40.3 % du taux final de la fonction publique. Elle représente 1 567.43 € brut soit 1 243.08 € net.
- L'indemnité maximale allouée aux adjoints est fixée à 10.7% du taux final de la fonction publique. Elle représente 416.17 € brut soit 360 € net.

Lors de sa séance du 26 mai, le conseil municipal a fixé à 4 le nombre de poste d'adjoint ce qui fixe à 3 232,09 € l'enveloppe budgétaire globale à répartir entre les élus. Considérant la charge de travail plus faible sur le 4eme adjoint, le conseil a validé également le principe d'une demi indemnité pour le 4eme adjoint. Le maire présente au conseil les possibilités offertes au conseil pour fixer les indemnités de fonction du maire et des adjoints ainsi que la répercussion sur le budget communal. Il demande à ne pas bénéficier de l'augmentation de 30% pour ne pas impacter le budget communal. 2 propositions sont soumises au vote :

1ere proposition : Conserver le budget actuel

	Taux appliqué	Indemnité brute	Indemnité nette	Enveloppe globale
Maire	33.17%	1 290.11 €	1 023.06 €	2 491.94 €
3 premiers adjoints	8.83%	343.43 €	297.07 €	
4eme adjoint	4.41%	171.52 €	148.37 €	

2eme proposition : appliquer une augmentation de 10% au lieu de 30%

	Taux appliqué	Indemnité brute	Indemnité nette	Enveloppe globale
Maire	34.1%	1 326.29 €	1 051.74 €	2 562.34 €
3 premiers adjoints	9.08%	353.16 €	305.48 €	
4eme adjoint	4.54%	176.58 €	152.74 €	

Le maire et les adjoints ne participent pas au débat et quitte la salle du conseil.

Le conseil souhaite revaloriser les indemnités de fonction du maire et des adjoints sans impacter lourdement le budget communal.

Vote de l'indemnité du Maire :

Les adjoints participent au vote.
Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (13 voix pour la proposition 2 et 1 voix pour la proposition 1), par vote à bulletin secret, décide :

- De fixer à 34.1% le taux de l'indemnité du Maire
- D'inscrire les budgets correspondants au BP2020

Vote de l'indemnité des adjoints :

Les adjoints quittent la salle du conseil. Le Maire participe au vote.
Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (10 voix pour la proposition 2 et 1 voix pour la proposition 1), par vote à bulletin secret, décide :

- De fixer à 9.08% le taux de l'indemnité des 1er, 2eme et 3eme adjoint
- De fixer à 4.54 % le taux de l'indemnité du 4eme adjoint
- D'inscrire les budgets correspondants au BP2020

Rénovation voirie – programme 2020

Les marchés publics inférieurs à 40 000 € HT peuvent être conclus suite à une consultation sans passer par une procédure d'appel d'offres. Le programme de rénovation de la voirie 2020 a été soumis à consultation auprès des 3 fournisseurs qui sont intervenus ces 4 dernières années.

Entreprise	Tarif HT	Tarif TTC	
EIFFAGE – Saint Jacques	29 864.00 €	35 836.80 €	Prestataire 2019
COLAS - Châteaugiron	26 511.63 €	31 813.96 €	Prestataire 2017 et 2018
HERVE – Juigné les Moutiers	26 976.46 e	32 371.75 €	Prestataire 2016

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (14 voix pour Colas et 1 voix pour Hervé), par vote à bulletin secret :

- Retient la proposition de l'entreprise Colas pour un montant de 26 511.63 € HT
- Autorise le Maire à signer les documents liés à cette commande
- Inscrit les crédits correspondants au BP2020

Organisation Ecole

Depuis le 2 juin dernier, les écoliers de primaire ont pu reprendre l'école à raison de 2 jours par semaine. Les enfants des personnels prioritaires sont accueillis dans leur école sur 4 jours en fonction des besoins.
Le service des repas chauds reprendra à la cantine à partir du lundi 8 juin avec la reprise d'activité du CAT. Au niveau du transport scolaire, les tournées ont été organisées pour s'adapter à cette nouvelle organisation. Le Maire souligne une coopération exceptionnelle des enseignants pour permettre une bonne organisation avec les services municipaux et le respect du protocole sanitaire.

Informations diverses

- Le remplacement au secrétariat pour la période estivale est prévu du 9 au 29 juillet à raison de 2 matinées par semaine.
- Une visite des locaux scolaires et techniques est prévue le 19-06 avant le conseil municipal et en présence des agents municipaux
- Dans le contexte sanitaire actuel, les évènements suivants sont annulés : Fête des écoles, repas champêtre, Feu d'artifice, Fête des battages
- Vols d'animaux : les moutons du parc animalier ont été volés le 14 mai, l'enquête est en cours au niveau de la gendarmerie de Janzé.
- Permanence du Bus France Service : la 1ere permanence aura lieu le jeudi 11 juin de 14h à 16h et de 17h à 20h, sur le parking de la mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à 23h25
Délibéré en séance les jours et an susdits.